

Milquet veut mettre la création au centre de la politique culturelle

Présentant les grands axes de sa politique, la ministre de la Culture a mis l'accent sur la nécessité de remettre l'artiste au centre de la politique culturelle francophone qui doit décloisonner les disciplines et les institutions.

La ministre de l'Éducation, de la Culture et de l'Enfance a fait salle comble lundi au Théâtre National pour la présentation des grandes lignes de la politique culturelle de la législature. Si les acteurs culturels avaient été ainsi invités à écouter la ministre, c'est aussi parce qu'elle entend également les mettre à contribution dans l'éla-

laboration d'une nouvelle politique de la culture en Communauté française.

Sous le titre «Faire bouger les lignes en politique culturelle», Joëlle Milquet a présenté les grands axes qui, selon elle, doivent permettre de construire ensemble la nouvelle offre culturelle du XXI^e siècle: déployer une nouvelle offre culturelle, soutenir une nouvelle demande et l'accès à de nouveaux publics et construire une nouvelle gouvernance.

La ministre entend ainsi recentrer la politique sur l'artiste, et non plus sur l'institution, et adopter un plan de soutien à l'apprentissage, la création, la diffusion, la promotion et l'exportation des artistes et créateurs. Outre un accompagnement personnalisé complet, elle propose de déployer la logique, comme en Flandre, de «steunpunt», sorte de «guichets des arts», en Wallonie comme à Bruxelles, pour en faire de véritables ensembliers des services d'accompagnement complets aux artistes et de créer des «pépinières artistiques» des «pôles créatifs» où peuvent se retrouver créateurs, techniciens, musiciens, producteurs, encadrants et gestionnaires, comprenant des espaces de co-working, de création et répétition, de rencontres, de résidences d'artistes. Joëlle Milquet envisage également d'améliorer le statut de l'artiste et a déjà pris contact avec l'Onem, responsable d'interprétations contradictoires ou restrictives dommageables pour les artistes. Elle rencontrera également le vice-Premier ministre fédéral Kris Peeters afin d'élaborer un cadre législatif social et fiscal qui permette aux créateurs de travailler dans des conditions décentes. Les conditions de subvention seront adaptées pour favoriser l'emploi des artistes de la Communauté française.

Nouvelle gouvernance

Question financement, la ministre de la Culture souhaite qu'une plus grande part des budgets publics soit consacrée directement à la création, à l'accompagnement, à la diffusion et à la promotion. Elle souligne également la dimension économique de la culture et veut renforcer le financement extérieur via un décloisonnement avec l'entrepreneuriat culturel, des cofinancements avec d'autres niveaux de pouvoirs, des cofinancements publics-privés, le crowdfunding, via l'augmentation des moyens d'actions et du rôle du fonds St'art. Elle fait du développement du tax shelter notamment pour les arts de la scène une priorité absolue à obtenir du Fédéral.

La ministre de l'Éducation envisage de décloisonner beaucoup plus l'enseignement et la culture et de créer une nouvelle alliance culture-école, d'élaborer un plan culturel numérique francophone et réformer la gouvernance culturelle autour de deux concepts: décloisonnement et optimisation.

Concrètement, un processus participatif sera lancé le 27 février. Ouvert à toute personne concernée et intéressée, il sera structuré autour de 5 grands pôles de discussions via une méthodologie permettant le dépôt de propositions concrètes: le plan de soutien aux artistes, l'alliance culture-école, la stratégie numérique culturelle francophone, une nouvelle politique de démocratisation culturelle et la nouvelle gouvernance des politiques culturelles. Les instances d'avis actuelles qui feront aussi l'objet d'une réforme seront invitées à y participer.

D.B.

La ministre souhaite un cadre législatif social et fiscal qui permette aux créateurs de travailler dans des conditions décentes.